

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en cession ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, PINTO Miguel, MARTEL Caroline, TORCHEUX Frédéric, ROUX Vincent, BON Erwan, PONCHON Marcel.

Absents : BRAUD Marie, MORISSEAU Christian, DURAND René.

Madame MARTEL Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↳ Association PHENIX : recrutement ;
- ↳ Délibérations diverses ;
- ↳ Questions diverses.

I – ASSOCIATION PHENIX : RECRUTEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec l'association PHENIX, qui assure des missions d'intérim, notamment pour les collectivités.

Elle a sollicité un agent technique qui pourrait intervenir une journée par semaine pour la station d'épuration, et des travaux divers d'entretien des espaces verts, de la voirie et des locaux.

Un candidat correspond aux critères énoncés.

Il convient de signer un contrat avec l'association, qui facturera ensuite mensuellement les prestations de l'agent, en fonction des heures effectuées.

Elle sollicite l'autorisation de signer ce document.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS DIVERSES

- INDEMNITE DU 2^E ADJOINT

Madame le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, Monsieur PINTO Miguel a été élu second adjoint au Maire.

A cette occasion, il aurait fallu délibérer pour fixer le montant de son indemnité de fonction.

Elle précise que lors de la réunion du 25 mai 2025, le Conseil Municipal avait délibéré, et conformément au Code des Collectivités Territoriales, de la façon suivante :

- 1^{er} adjoint : 6,6% de l'indice brut de référence,

- 2^{ème} adjoint : 6,6% de l'indice brut de référence.

Ces indemnités sont versées mensuellement.

Elle demande au Conseil Municipal s'il souhaite maintenir ce taux : les membres de l'assemblée acceptent.

III – QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

Séance terminée à 20h45.

Le Maire,

